

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juillet 2019, à 19h30, à la salle du conseil d'Authier-Nord.

Sont présents :

Maire            Alain Gagnon  
Conseillères    Cécile Hélie  
                      Lorrie Gagnon  
                      Noëlla Dubé

Absence (s)

Conseillère    Andrée Labranche  
Conseillers    Gilles Dubé  
                      Steve Bruneau.

Madame Élise Gagnon agit comme secrétaire.

**1-Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.**

Le maire, Alain Gagnon, constatant le quorum, ouvre la séance à 19h30.

2019-07-01            Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

**2-Adoption du procès-verbal du 4 juin 2019.**

2019-07-02            Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que le procès-verbal du 4 juin soit accepté tel que présenté.

**3-Affaires en découlant.**

Dossiers discutés: Fonds DT : 20,000\$ en banque pour projet – Milieux humides (la MRC demande à être exclue du règlement relatif aux milieux humides (superficie de son territoire (94%) coule au nord, 52% est considéré comme milieux humides) – Internet – Tricentris – Forêt de proximité – Politique MADA : (11% de la population est âgée de 65 ans et plus en 2019, le taux sera de 27% en 2036) – Gouvernement versus les commissions scolaires, Abolition des commissions scolaires, regroupement des MRC en 3 organismes pour l'ensemble des territoires – Les investissements routiers du MTQ, et Transport Maheux.

**4-Approbation des comptes.**

2019-07-03            Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que les dépenses suivantes soient adoptées.

Salaires payés	:	5,421.18\$
Comptes payés	:	27,172.75\$
Comptes à payer	:	<u>19,309.33\$</u>
Pour un total	:	51,903.26\$

**5-Adoption de la correspondance.**

**Comité Bel-Mik**

Une demande de financement pour projet est acheminée à la municipalité par le Comité Bel-Mik. Les membres de ce comité désirent remettre du gravier dans le chemin privé du Domaine Bel-Mik.

2019-07-04            Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu d'aviser les membres du Comité Bel-Mik que la municipalité paie sur réception de la facture, 50% de la facture, jusqu'à concurrence de 500\$.

2019-07-05            Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

**6-Période de questions (10 minutes).**

Aucune question.

**7-Adoption du Règlement 2019-04 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité d'Authier-Nord ».**

2019-07-06

**RÈGLEMENT NO 2019-04 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE l'adoption du projet de loi 109 sur l'éthique et la déontologie municipale qui crée aux municipalités l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus;

ATTENDU QU' il y a eu une élection générale le 5 novembre 2017 et que selon l'article 13 de la Loi sur l'éthique, toute municipalité doit, à la suite d'une élection générale remplacer le règlement en vigueur avec ou sans modification;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné, et que le projet de règlement a été présenté à la séance du 4 juin 2019 par la conseillère Lorrie Gagnon conformément aux dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Authier-Nord a révisé son code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et il désire y apporter des modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, et résolu à l'unanimité d'adopter le code d'éthique et de déontologie suivant.

Le règlement 2019-04 fait partie intégrante des présentes et vaut comme s'il était ici au long récit. Le règlement intégral est déposé aux archives de la Municipalité d'Authier-Nord.

**8-Sintra. Retenue pour le projet d'asphaltage de 2018.**

2019-07-07

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu d'acquitter la facture de 15,831.93\$ à la compagnie Sintra inc. Ce montant représente une retenue de garantie de 5% du montant total du contrat relatif au traitement de surface 2018.

**9-Sel Warwick.**

2019-07-08

Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu d'acquitter la facture de 2,121.29\$ à la compagnie Warwick pour l'achat de 3 ballots d'abat poussière.

**10-FQM.**

**1. Avis de renouvellement 2019 – Le Règlement municipal.**

2019-07-09

Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de renouveler l'abonnement au recueil « Le Règlement municipal » pour l'année 2019, à la Fédération québécoise des municipalités, et ce, au coût de 220.50\$.

**2. Demande d'appui du Mouvement Démocratie Nouvelle.**

Les conseillers ne désirent pas appuyer.

**11- MMQ.**

**1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.**

Dossier en cours de travail par la MRC.

**2. Ristourne.**

Le montant de la ristourne 2018 de la MMQ est de 391\$.

**3. Assurance. Montant d'assurance à changer.**

2019-07-10

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que la directrice générale procède à des changements concernant les montants d'assurances correspondant à certaines valeurs des bâtiments et/ou à leurs contenus.

**12-SPCA Abitibi-Ouest.**

Des contradictions ont été constatées entre «L'entente relative au contrôle des animaux », et le document « Présentation pour les municipalités ». Dans

l'entente, il est écrit que la SPCA capture les animaux, tandis que dans le document « Présentation pour les municipalités », on y lit que les animaux sont récupérés une fois que les citoyens ou les responsables municipaux ont capturé l'animal. Les conseillers ne sont pas d'accord à prendre le service si ce n'est pas le responsable de la SPCA qui capture les animaux. À vérifier auprès de l'organisme et ramener à la prochaine séance.

### **13-Règlement sur les poules.**

La conseillère Lorrie Gagnon donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera présenté un règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules à l'intérieur des limites des périmètres urbain et villégiature.

### **14- Dépôt du rapport budgétaire de janvier à juin 2019.**

La directrice générale remet à tous les membres du conseil, le rapport budgétaire représentant les mois de janvier à juin 2019.

### **15- Responsable et Étudiant pour le projet de la mini-forêt éducative et récréative 2019.**

Aucune personne n'a démontré son intérêt pour les postes « Responsable » et « Étudiant » concernant le projet de la mini-forêt 2019. Ce sont donc les employés municipaux qui feront le travail.

### **16-Rapport annuel 2018-2019 de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue.**

La directrice présente le rapport annuel 2018-2019 de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue.

### **17-ASEAO. Formation « Approche pour mieux intervenir avec les familles vulnérables ».**

Personne ne se rendra à la formation « Approche pour mieux intervenir avec les familles vulnérables », offerte par l'ASEAO.

### **18-Télébec.**

Des soumissions sont en attentes concernant la téléphonie IP.

2019-07-11

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu d'aviser la représentante au service à la clientèle de Télébec du débranchement de la ligne à la salle municipale. Seul internet restera en vigueur.

### **19-Période de questions.**

Aucune question.

### **20-Questions diverses.**

**Régie incendie** : La conseillère déléguée fait part des points discutés lors de la dernière séance de la Régie incendie.

**Dalles de béton** : La municipalité ne vend pas les petites dalles de béton. Celles-ci serviront ultérieurement à un aménagement paysager.

**Trottoirs** : Dossier en cours.

**Chien** : Un des chiens de madame Josée Sylvestre et de monsieur Sylvio Houle s'est retrouvé à quelques occasions à trainer dans les rues du village et même sur des terrains privés, provoquant ainsi une peur à la population qui marchent ou qui courent. Plusieurs avertissements leurs ont déjà été donnés à cet effet.

**Sympathies** : Envoyer une carte de sympathie à la conseillère Andrée Labranche pour le décès de sa sœur, Jocelyne. Faire un don à la Société de la recherche sur le cancer. Également, une carte de sympathie sera envoyée au préfet de la MRC de l'Abitibi-Ouest, monsieur Jaclin Bégin, pour le décès de son père.

2019-07-12

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu de faire parvenir un don de 25\$ à la Société de la recherche sur le cancer.

**Bacs à fleurs** : Faire l'achat de gros bacs à fleurs pour l'an prochain.

2019-07-13

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu de déléguer la conseillère Lorrie Gagnon à faire des

recherches afin de trouver des bacs à fleurs pour la municipalité. À ramener à la prochaine séance.

**Escaliers** : Les escaliers du bureau municipal sont à refaire. Vérifier auprès des entrepreneurs de la municipalité ou du voisinage quant à leurs disponibilités.

**Ponceaux pour voirie** : Les ponceaux nécessaires pour la voirie ont été achetés. Un ponceau a également été acheté par la municipalité pour le Comité Bellefeuille. Celui-ci servira à faire l'entrée menant au chantier en cours dans notre municipalité, et ce, toujours pour le Comité Bellefeuille. Les travaux seront exécutés par l'employé de la municipalité avec les équipements de celle-ci. Tous les frais engendrés pour la réalisation de ces travaux seront facturés au Comité Bellefeuille.

**Quai flottant** : Installation du quai flottant à la rivière au village.

**Allocation de départ** : Des questions entourant l'allocation de départ d'un élu. Des recherches sont à faire concernant ce point.

**Borne- fontaine** : Les matériaux nécessaires à la réparation de la borne-fontaine ont été achetés. Elle sera donc réparée sous peu.

**Chemin du 20 milles** : Discussion entourant l'ancienne appellation du « Chemin du 20 milles », maintenant appelé Route Principale.

**Benoît Julien** : Monsieur Benoît Julien désire mettre ses chevaux en pâturage sur le lot de monsieur Philippe Duguay.

**Salle multiservice** : Dans le dossier de la salle multiservice, les services d'un consultant sont nécessaires dans le cadre de la préparation des demandes qui seront par la suite, faites au ministère de l'environnement. Entre autres, pour une demande d'autorisation relative à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées.

2019-07-14

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de déléguer madame Carolle Bédard, chargée de projet, à trouver et contacter un consultant qui viendrait faire les vérifications nécessaires. Une demande d'autorisation relative à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées sera par la suite rédigée, et ce, dans le dossier de la salle multiservice.

**Clôture** : Les conseillers discutent d'une probabilité d'installer une clôture entre la bâtisse municipale (au 452, rue Principale) et le terrain derrière appartenant à monsieur Édouard Neveu (au 644, Chemin de la Cache). Les frais pourraient être divisés entre les deux parties.

#### **21-Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 22h40.

---

Alain Gagnon, Maire

---

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.